

Conseil scientifique du CNRS

Annulation des concours CRCN en sections 36 et 37

Le Conseil scientifique du CNRS a pris acte de l'annulation des concours CRCN 36/02 et 37/02 de l'année 2019 et déplore les dysfonctionnements qui ont conduit à ces annulations par le tribunal administratif. Le Conseil exprime son soutien aux lauréats, 5 en section 36 et 3 en section 37, qui par conséquent n'ont pu rejoindre les postes de chercheurs titulaires du CNRS. La solution temporaire proposée par le CNRS en les recrutant en CDI est bienvenue mais doit rester temporaire. Le Conseil appuie toutes les actions visant à régulariser au plus vite le recrutement de ces collègues.

Texte adopté le 24 novembre 2020

Vote 19 pour ; 1 abstention

Dorothee BERTHOMIEU
Présidente du Conseil scientifique